

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 mars 2023

Convocation du **08/03/2023**

Date de publication : 16/03/2023

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **040**

Quorum : **22**

**L'An deux mille vingt-trois, et le mardi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **016-140323**

**OBJET : FINANCES, BUDGET,  
ECONOMIE, EMPLOI**

Approbation du protocole transactionnel à intervenir avec la Société LOCAM.

**PRESENTS :**

Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame MORINIERE Valérie), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230314-140323\_16-DE  
Reçu le 16/03/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
16/03/2023



**Délibération n° 016-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)**

**ABSENTS :**

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire**

Madame Danielle MENET rapporte :

Dans le cadre d'une relation contractuelle tripartite actée le 20 Décembre 2018 entre la Société LOCAM, la Société CARDIO PROTECT, fournisseur de matériels spécialisés, et la Commune d'AUBAGNE, 13 packs défibrillateur ont été installés dans les locaux de la commune et demeurés en fonctionnement jusqu'à la fin de l'année 2020.

La Commune a réglé les 3 premières échéances trimestrielles de l'année 2019 et a cessé, depuis, de régler les loyers s'appuyant sur l'irrégularité du contrat.

En effet, la Ville d'Aubagne ainsi que l'Adjoint Délégué à la Sécurité ont déposé une plainte à l'encontre du gérant de la Société CARDIO PROTECT pour faux en écriture et usage de faux en matière de marchés publics.

L'enquête est toujours en cours au Commissariat d'Aubagne.

La Société LOCAM, s'estimant lésée dans l'exécution du contrat, a saisi le Tribunal Administratif de Marseille afin de voir condamnée la Commune à lui verser une somme globale de 115.554 euros.

A la vue de ce contexte, par ordonnance du 5 Août 2022, Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille a désigné Madame SERPENTIER-LINARES en qualité de médiateur après avoir recueilli l'accord des parties sur cette mesure.

Les Parties se sont donc rapprochées et ont convenu de régler amiablement ce coûteux différend exposé ci-avant en consentant les concessions réciproques exprimées au présent protocole.

Le projet de protocole transactionnel a donc pour objet de mettre un terme définitif à tous différends et litiges entre les parties au titre du recours au fond introduit par la Société LOCAM, cette dernière s'engageant à se désister de ses prétentions en contrepartie de la signature du présent protocole, du versement d'une indemnité de 10.530 euros et de la restitution des 13 défibrillateurs.

Cette délibération propose donc d'approuver le principe, les termes et le montant de l'indemnité forfaitaire et définitive accordée à la Société LOCAM par le biais d'un protocole transactionnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** les articles 2044 et 2052 du Code Civil,

**VU** la circulaire du 6 Avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230314-140323\_16-DE  
Reçu le 16/03/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
16/03/2023



**Délibération n° 016-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)**

**CONSIDERANT** la nécessité de transiger avec la Société LOCAM par le biais d'un protocole transactionnel,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes du protocole transactionnel à conclure entre la Commune et la Société LOCAM ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et tous les actes nécessaires ;

**ARTICLE 3** : d'APPROUVER le versement d'une indemnité forfaitaire et définitive de 10.530 euros à la Société LOCAM selon les termes du protocole transactionnel. Cette dépense sera inscrite au budget 2023.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**ABSTENTION(S) : Madame MELIN Joëlle, Madame BOUGEAREL Michèle**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230314-140323\_16-DE  
Reçu le 16/03/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
16/03/2023

